



**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires  
de la Côte-d'Or**

Service préservation et aménagement de l'espace  
Bureau planification et prévention  
des risques technologiques

Dijon, le **22 DEC. 2022**

Affaire suivie par : Estelle MONNOT  
Tél : 03 80 29 42 06  
mél : estelle.monnot@cote-dor.gouv.fr

Monsieur le directeur,

Vous m'avez adressé une étude préalable comprenant les mesures de compensation collective agricole, relative à votre projet de parc photovoltaïque « le Merrain » sur la commune de Poiseul-La-Ville-et-Laperrière. Ce projet porte sur une surface de 23,7 ha, sur des terrains ayant encore une vocation agricole.

Conformément au décret n° 2016-1190 du 31/08/2016, j'ai transmis l'étude pour avis à la commission départementale pour la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Lors de sa réunion du 24 novembre 2022, la CDPENAF a pu assister à votre présentation et échanger avec vous sur les mesures prévues au titre de la compensation. A l'issue de ces débats, la CDPENAF a validé votre étude agricole, proposé une compensation collective agricole d'un montant de 47 966 € et elle a donc émis un avis favorable au projet.

Au vu de cet accord, je vous informe que j'émetts un avis favorable sur votre étude préalable et sur le montant de 47 966 € qui est proposé pour la compensation collective agricole. Ce montant sera consigné à la Caisse des Dépôts jusqu'à l'émergence de projets permettant la mise en œuvre effective de projets de compensation, projets que vous serez amené à valider.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Société POISEUL PV1  
55 Allée Pierre Ziller  
06 560 VALBONNE

  
Le préfet,  
Pour le Préfet  
En tant que  
le Secrétaire Général

Frédéric CARRE

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or  
57, rue de Mulhouse - BP 53317 - 21033 Dijon CEDEX  
Tél. : 03 80 29 44 44

Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr - Site internet : <http://www.cote-dor.gouv.fr>